



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 18/02/2020	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	7
	Nombre de membres Absents :	4
Date Affichage 18/02/2020	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	7

Séance du 27 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt sept février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M, GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C, CICCARIELLO C, CHEVRIER C

Absents excusés : VERGES B, DOUMERGUE F

Objet de la Délibération

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal pour accueillir un DAB avec mise en conformité PMR et Accessibilité basé route de Mont-Louis.

En effet, La commission de sécurité sur les transports de fonds et la gestion des DAB, réunie en préfecture le 9 décembre 2019, a conclu que le DAB du Crédit Agricole installé dans le hall d'entrée de l'office du Tourisme de Formiguères ne répondait pas aux exigences de sécurité.

Il a été accordé par la commission un sursis exceptionnel de fonctionnement de celui-ci sous réserves de certains aménagements qui ont été effectués, la commune s'étant engagée à trouver et aménager un nouveau local conforme aux normes exigées avant le 22 juin 2020 date de la prochaine commission.

La présence d'un DAB sur la commune de Formiguères est un élément de service indispensable à la population résidente et touristique. Il est également un élément indispensable pour le maintien de l'activité commerciale.

Pour l'exercice 2020, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de 36 915€ HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Frais de Maitrise d'œuvre +Coordinateur SPS	4 815	Autofinancement (20%)	7 383
Travaux	32 100	DETR 2020	29 532
TOTAL	36 915	TOTAL	36 915

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

VU la circulaire de M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales en date du 27 janvier 2020 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2020

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe LOOS, Maire de la commune,

VU le dossier technique préparé par BOMBARDO Frédéric, ainsi que le plan de financement ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ADOPTÉ le plan de financement du projet de travaux de de mise en accessibilité PMR et mise en conformité du local communal basé route de Mont-Louis, tel qu'exposé ci-dessus

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Annule et remplace la Délibération 2020-D001

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 27/02/2020

Le Maire,
LOOS Philippe.

